

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

· **Code du produit:** A0944

· Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

biochimie
Laboratory chemical

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

AppliChem GmbH
Ottoweg 4
D-64291 Darmstadt

Tel.: +49 (0)6151 93570
Fax.: +49 (0)6151 935711
msds@applichem.com

· **Service chargé des renseignements:** Dept. Compliance

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3	H301	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3	H311	Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3	H331	Toxique par inhalation.
Skin Corr. 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Repr. 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS06 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Phénol cristallisé (en cristaux détachés)
trichlorométhane
alcool isoamylique

· Mentions de danger

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 67-66-3 EINECS: 200-663-8 Reg.nr.: 01-2119486657-20-XXXX	trichlorométhane Acute Tox. 3, H331; Carc. 2, H351; Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	>40-≤50%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Reg.nr.: 01-2119471329-32-XXXX	Phénol cristallisé (en cristaux détachés) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314	>40-≤50%
CAS: 123-51-3 EINECS: 204-633-5	alcool isoamylique Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	>1-≤2,5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver au polyéthylène-glycol 400, puis rincer avec beaucoup d'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Chlorure d'hydrogène (HCl)

oxydes de carbone (CO, CO₂).

Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant Material (z.B. AppliSorb).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Nettoyer.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la lumière.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
• **Stockage:**
• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
• **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
• **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
- **Température de stockage recommandée:** 2-8°C
- **Classe de stockage:** 6.1 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-66-3 trichlorométhane

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 10 mg/m³, 2 ppm
C2, (11), risque de pénétration percutanée

108-95-2 Phénol cristallisé (en cristaux détachés)

VME Valeur momentanée: 15,6 mg/m³, 4 ppm
Valeur à long terme: 7,8 mg/m³, 2 ppm
M2, Risque de pénétration percutanée

123-51-3 alcool isoamylique

VME Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ppm

(suite page 5)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 4)

• DNEL

67-66-3 trichlorométhane

Dermique	Long-term - systemic effects, worker	0,94 mg/kg
Inhalatoire	Acute - systemic effects, worker	333 mg/m3
	Long-term - systemic effects, worker	2,5 mg/m3
	Long-term - local effects, worker	2,5 mg/m3
	Long-term - systemic effects, general population	0,18 mg/m3

• PNEC

67-66-3 trichlorométhane

Aquatic compartment - freshwater	0,146 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,015 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	0,133 mg/L
Aquatic compartment - sediment in freshwater	0,45 mg/kg
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,09 mg/kg
Terrestrial compartment - soil	0,56 mg/kg
Sewage treatment plant	0,048 mg/L

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre combiné A-P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,70$ mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

• Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,70$ mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

(suite page 6)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Protection complète de la tête, du visage et de la nuque

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	different
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 595 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,8 Vol %
Supérieure:	8,6 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 211 hPa

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: non disponible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:	47,0 %
----------------------	--------

(suite page 7)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 6)

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Chauffage
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
oxydant
acides
alcalis
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Composant	Type	Valeur	Espèce
67-66-3 trichlorométhane			
Oral	LD50	695 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3.980 mg/kg (lapin)	
108-95-2 Phénol cristallisé (en cristaux détachés)			
Oral	LD50	317 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	669 mg/kg (rat) 850 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50	316 mg/l (rat)	

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **En cas d'inhalation** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 8)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

· **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

67-66-3 trichlorométhane

EC50/48 h	79 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h	18 mg/l (fish)

108-95-2 Phénol cristallisé (en cristaux détachés)

EC50	25 mg/l (Bakterien)
	100 mg/l (daphnia magna)
	44,5 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN2810
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** Toxic, liquids, organic, n.o.s. (Phenol, Chloroform)
- **ADR** LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (PHÉNOL, CHLOROFORME), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG, IATA** TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (PHENOL, CHLOROFORM)

(suite page 9)

FR

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Class 6.1 Matières toxiques.
· Label 6.1

· ADR



· Classe 6.1 (T1) Matières toxiques.
· Étiquette 6.1

· IMDG, IATA



· Class 6.1 Matières toxiques.
· Label 6.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler: Attention: Matières toxiques.
· No EMS: 60
· Segregation groups F-A,S-A
· Stowage Category Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Code A
· Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT
· Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 60 L
On cargo aircraft only: 220 L

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 100 ml
· Quantités exceptées (EQ) Code: E4
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport 2
· Code de restriction en tunnels D/E

(suite page 10)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 9)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• IMDG• Limited quantities (LQ)• Excepted quantities (EQ) | 5L
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |
| <ul style="list-style-type: none">• "Règlement type" de l'ONU: | UN 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (PHÉNOL, CHLOROFORME), 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 32
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Service établissant la fiche technique:** Dept. Compliance
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 11)

Nom du produit: Phenol non stabilized : Chloroform : Isoamyl Alcohol 25 : 24 : 1

(suite de la page 10)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR